



REGLEMENT INTERIEUR

Ecole maternelle et primaire

Ce règlement définit les principes pour favoriser :

- L'épanouissement individuel et collectif des personnes travaillant dans l'établissement (enfants et adultes),
- La qualité du travail des élèves,
- Le respect du cadre de vie au sein de l'établissement.

Le conseil d'établissement se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité. Les familles seront avisées. L'inscription ou réinscription d'un enfant dans l'établissement implique l'acceptation du présent règlement et toute contestation entraînera une rupture du contrat de scolarisation.

Fréquentation et assiduité

Jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Horaires des cours :

- Maternelle : **9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h45**
- Primaire : **9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h45**

Ouverture-fermeture des portes :

- L'école est ouverte de **8h50 à 9h** et de **13h20 à 13h30**.
- Les entrées et sorties en dehors de ces horaires doivent rester exceptionnelles.
- Dans l'intérêt du travail des enfants en primaire et en maternelle, **respectez bien les horaires de début de classe**.
- **Les parents doivent avoir quitté l'établissement à 9h et 13h30.**

Pour entrer dans l'école : sonnez en appuyant sur le bouton blanc du visiophone et attendez que l'on vous ouvre. Pour sortir de l'école : appuyez sur le bouton près du volet.

N'oubliez pas de refermer la porte pour que le contact se fasse.

L'accueil des élèves :

- L'accueil des élèves de maternelle et de primaire se fera en classe à partir de 8h50. Aucun enfant ne doit rester sur la cour.
- Dès 13h20, les enfants de PS et MS sont accueillis pour la sieste, les autres enfants, sur leur cour.

La sortie des élèves :

- Maternelle : les enfants sont repris à la porte de leur classe.
- Primaire : les parents attendent leurs enfants sur la cour des primaires, entrée par la porte blanche pleine. Les enfants seront rangés par classe et seront remis à leurs parents ou à la personne autorisée un par un.
- A partir du CE2, votre enfant a la possibilité de quitter l'école seul, s'il a une autorisation écrite de votre part. L'autorisation pourra être datée ou générale.
- Seules les personnes autorisées par écrit par les parents pourront reprendre l'enfant (autorisation dans la pochette de liaison).

Sécurité :

- La rentrée ou la sortie avec vélo ou trottinette doit se faire pied à terre.
- Une fois que les enfants sont remis à leurs parents, ils sont sous leur seule responsabilité.
- **La structure toboggan** sur la cour de maternelle est exclusivement réservée aux enfants de maternelle de l'école **pendant les récréations et la garderie sous la surveillance des adultes de l'école.**
- **Le parking du personnel de l'école** est exclusivement réservé au personnel de l'école. Pour faciliter les allées et venues des enfants en toute sécurité, il est interdit d'y stationner, d'en bloquer l'accès ou d'y manœuvrer. **Il est également interdit pour les voitures de stationner sur les trottoirs des abords de l'école.**
- **Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'école et sur le parking.** Nous vous demandons de ne pas laisser vos mégots de cigarettes sur le trottoir devant l'entrée.
- **Les animaux ne sont pas admis à l'école** sauf dans le cadre particulier d'un intérêt pédagogique.

Les absences

- En cas d'absence, merci de prévenir **sur le numéro de la garderie 06 31 96 64 39 avant 8h45.**
- Il vous est demandé de bien vouloir fournir un motif daté et signé sur une feuille libre ou un certificat médical, de le mettre dans la pochette de liaison et de remplir la page de garde en primaire, dans les cahiers de liaison en maternelle.
- Les enfants doivent venir à l'école en bonne santé. Il est formellement interdit de confier un médicament à un enfant, même avec une ordonnance, et le personnel de l'école n'est pas autorisé à les administrer.
- Si votre enfant a une maladie qui nécessite une prise de médicament à l'école, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) devra être établi avec le médecin scolaire. Prendre contact avec le CMS, Centre Médico-Scolaire, au 02 43 87 80 45.

Assiduité :

L'assiduité est obligatoire.

Dans l'intérêt du travail de tous, il est demandé de bien tenir compte du calendrier scolaire pour prévoir les dates de vos vacances avec vos enfants. Toute absence (pour raison autre que maladie) ne peut être envisagée.

La tenue vestimentaire et affaires personnelles

- Une tenue correcte, propre et **SOBRE** et une attitude discrète sont nécessaires en toutes circonstances à l'intérieur et aux abords de l'école. Les maillots doivent couvrir le ventre, les shorts ne sont pas trop courts, les visages ne sont pas maquillés (sauf pour le carnaval ou la kermesse) et les ongles sont laissés au naturel.
- Tout au long de l'année, soyez attentifs à l'hygiène de la chevelure de vos enfants.
- Pensez à marquer blousons, manteaux, pulls, gants, bonnets, tenue de sport...(ex : prénom et nom sur l'étiquette de fabrication). Les vêtements non reconnus sont à disposition à la garderie et seront donnés en fin d'année scolaire à une association.
- Pour la sécurité de vos enfants, préférez les tours de cou et évitez les écharpes.
- Aucun objet dangereux n'est autorisé à l'école.
- Les montres, bijoux et jouets personnels sont fortement déconseillés car en cas de perte, d'échange, de détérioration ou de vol, aucune réclamation ne pourra être faite auprès de l'école.
- **Le téléphone portable et tout objet électronique sont interdits.**

Le goûter

- Pas de goûter en maternelle.
- Le matin, le goûter des enfants du primaire ne sera composé que de fruits frais, compote ou fruits secs (pruneaux, abricots, raisins). Le goûter de l'après midi est supprimé.

La garderie

- Garderie du matin à partir de 7h30.
- Garderie du soir jusqu'à 18h30.

Important :

- Tout enfant arrivant **avant 8h50** est **obligatoirement** conduit à la garderie. Les enfants ne doivent en aucun cas rester sur la cour, seuls.
- **A partir de 16h55**, les enfants qui restent sur la cour ou en classe maternelle sont conduits à la garderie.
- **L'accès à la garderie se fait par le petit portail blanc.**
- Un temps est donné aux enfants de 16h45 à 17h pour goûter (**les bonbons sont interdits**).
- Les enfants de primaire ont la possibilité de faire leurs leçons.
- Les règles de vie sont les mêmes que dans les classes :
 - Je chuchote pour parler avec mes camarades.
 - Je me déplace en marchant.
 - Je respecte les autres enfants et les adultes.
 - Je respecte le matériel mis à ma disposition et je range dès que j'ai terminé mon activité ou lors de mon départ.

Sanctions – discipline

- Toutes les violences morales, verbales ou physiques à l'école qui porteraient atteintes à autrui (enfant ou adulte) seront sanctionnées. Elles peuvent être preuve d'une dégradation des relations et d'une rupture du climat de confiance nécessaire à l'accueil de l'enfant et à son suivi et entraîner la résiliation immédiate du contrat de scolarisation.
- En cas de détérioration volontaire du matériel ou du mobilier, un remboursement sera exigé.
- Les enfants, se faisant remarquer pour mauvaise conduite, recevront une feuille de route.

Sanctions

Chaque manquement	Observation écrite	Signature des parents
5 observations écrites	Avertissement	Signature des parents
3 avertissements	Consultation de l'équipe enseignante pour statuer : <ul style="list-style-type: none">- Soit d'une retenue- Soit d'une exclusion temporaire	<ul style="list-style-type: none">- Courrier envoyé aux familles pour informer de la décision.- Signature des parents.
1 avertissement direct pourra être donné pour faits graves	Consultation de l'équipe enseignante pour statuer : <ul style="list-style-type: none">- Soit d'une exclusion temporaire- Soit d'un renvoi définitif en cours d'année	<ul style="list-style-type: none">- Courrier envoyé aux familles pour informer de la décision.- Signature des parents.

Les sanctions données par les enseignants ne peuvent être remises en question par les parents. Dans un souci de cohérence, l'équipe enseignante attend des parents, soutien et coopération.

Lien entre l'école et les familles

Un cahier en maternelle ou une pochette de liaison en primaire permet d'assurer l'information mutuelle des familles et des enseignants sur tout point utile à la vie de l'école ou à la scolarité de l'élève.

Le cahier ou la page de garde de la pochette est à signer à chaque nouveau message.

Les enseignants reçoivent en dehors des heures de classe et sur rendez-vous.
La directrice reçoit sur rendez-vous.

Ligne directe : 02 43 42 57 94
E.mail : stjo.teloche@orange.fr